

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame PLUCHON Marie Thérèse, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents : Mmes ARNOUX L. BRIN V. HOUDAILLE N. PLUCHON MT. RETAILLEAU MC. ROUSSIERE A. SUREAU MO. THOMAZEAU V.
MM. BOINOT F. CAVOLEAU D. COUTELEAU T. GAUTHIER D. GRAVOUIL J. GUÉRIN A. MERLET A.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Caroline BILLAUD a donné pouvoir à Monsieur David CAVOLEAU
Monsieur Jean-Daniel MENARD a donné pouvoir à Mme Aline ROUSSIERE
Monsieur Franck ENON a donné pouvoir à Monsieur Antony GUERIN
Monsieur Raphaël GEFFARD a donné pouvoir à Monsieur Thomas COUTELEAU
Madame Wendy CORRE a donné pouvoir à Madame Marie Christine RETAILLEAU

Absents excusés :

Monsieur Bruno LANDREAU
Monsieur Cyril CAILLEAUD
Madame Aurélie BLAY

En vertu de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Monsieur David CAVOLEAU comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle les nouvelles modalités d'affichage et d'information du public.

« Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance (art. L 2121-15).

Au 1^{er} juillet 2022, l'article L 2121-15 du CGCT disposera que « Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. »

Par ailleurs, le compte rendu des séances, dont le contenu n'est pas défini par le droit en vigueur et qui est en pratique souvent confondu avec le procès-verbal, sera remplacé par une liste des délibérations examinées par le conseil municipal avec affichage à la mairie et, le cas échéant, mise en ligne sur le site internet de la commune.

En tout état de cause, l'affichage du compte rendu ou de la liste des délibérations et les mesures de publicité propres au procès-verbal sont sans effet sur le caractère exécutoire des délibérations qui reste subordonné à l'accomplissement des formalités de publicité énoncées à l'article L 2131-1 du CGCT ».

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

Numéro d'ordre	Objet
DEL-2022-042	Marché travaux école du Guémessé : régularisation administrative avenants
DEL-2022-043	SYDEV : avenant n°1 n°2021.TH0139 (travaux effacements bas de la rue du stade)
DEL-2022-044	Convention partenariale avec l'association Familles Rurales
DEL-2022-045	Participation de la commune au frais de scolarité à hauteur de 50% d'un élève scolarisé à Chanverrie
DEL-2022-046	Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal.

1- MARCHÉ DE TRAVAUX ECOLE DU GUEMESSE : REGULARISATION ADMINISTRATIVE AVENANT

Madame le Maire indique qu'il convient d'effectuer une régularisation administrative pour un avenant négatif présenté en conseil mais pour lequel la délibération n'a pas été prise.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2020, le marché de travaux d'extension et de rénovation de l'école du Guémessé a été attribué aux entreprises, comme suit :

Lot n° 1 « Déconstruction, Terrassement, VRD » : l'entreprise Fabrice TP pour un montant HT de 40 932,36 €,

Lot n° 2 « Gros œuvre » : l'entreprise Guicheteau SAS pour un montant HT de 329 756,41 €,

Lot n° 3 « Charpente bois » : l'entreprise Coppet SA pour un montant HT de 27 945,00 €,

Lot n° 4 « Couverture zinc » : l'entreprise Raveleau SARL pour un montant HT de 30 814,95 €,

Lot n° 5 « Etanchéité » : l'entreprise Ouest Etanche pour un montant HT de 40 821,07 €,

Lot n° 6 « Menuiseries extérieures, Serrurerie » : l'entreprise LEB Menuiserie pour un montant HT de 134 184 €,

Lot n° 7 « Menuiseries bois » : l'entreprise Vaillant Djimmy SARL pour un montant HT de 34 727,52 €,

Lot n° 8 « Cloisons sèches » : l'entreprise Carplac SARL pour un montant HT de 58 421,55 €,

Lot n° 9 « Plafonds suspendus » : l'entreprise Techni Plafonds pour un montant HT de 17 431,86 €,

Lot n° 10 « Revêtements de sols carrelage, Faïence » : l'entreprise Pineau Sébastien SARL pour un montant HT de 33 337 €,

Lot n° 11 « Peintures, Revêtements de sols souples » : l'entreprise Merlet Déco pour un montant HT de 34 707,12 €,

Lot n° 12 « Electricité » : l'entreprise R&D Energies pour un montant HT de 36 957 €,

Lot n° 13 « Plomberie, Chauffage, Ventilation » : l'entreprise TCS pour un montant HT de 89 912,11 €,

Lot n° 14 « Enseigne » : l'entreprise Merlet Déco pour un montant HT de 1 410,00 €,

Lot n° 15 « Nettoyage de mise en service » : l'entreprise Net Ouest pour un montant HT de 1 570,59 €.

Les avenants concernent les lots suivants :

- Avenant n°4 au lot n°2 : « Gros Œuvre » GUICHETEAU SAS – travaux modificatifs moins-value coffret gaz du local technique et plaque de regards en béton. Moins-value de -274,95€ HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 328 475,27 € HT (avenant 1+2+3+4). **Soit une diminution de -0,08% par rapport au marché de base.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°4 au lot n°2 et autorise Mme le Maire à signer documents correspondants.

2- SYDEV : AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2021.THD.0139 (TRAVAUX EFFACEMENTS BAS DE LA RUE DU STADE)

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux d'effacements de réseau du bas de la rue du stade, il convient de prendre un avenant à la convention n°2021.THD.0139 relatif à une reprise d'alimentation des logements VENDEE HABITAT (résidence du Gui). Ces travaux n'avaient pas été pris en compte dans la convention originale. Le montant des travaux s'élève à 1 834€ à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant à la convention n°2021.THD.0139 et autorise Mme le Maire à signer les documents correspondants.

3- CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Madame le Maire indique qu'il convient de renouveler la convention avec l'association Familles Rurales prise en 2015 pour une durée de 4 ans et renouveler par tacite reconduction depuis 2019. La convention sera présentée en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention partenariale avec l'association Familles Rurales et autorise Mme le Maire à la signer.

4- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITE A HAUTEUR DE 50% D'UN ELEVE SCOLARISE A CHANVERRIE.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Chanverrie a demandé à la commune de la Gaubretière de participer à hauteur de 50% aux frais de scolarité d'un enfant domicilié la moitié du temps chez son papa à la Gaubretière et scolarisé à plein temps à l'école publique des Bourdinières à Chanverrie. Le montant de cette participation s'élève à 405,79€ (année scolaire 2021/2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » valide cette participation financière de la commune à hauteur de 405,79€.

5- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
06/07/2022		Broyage et fauchage - Bassins d'orage, chemin piétonnier et accotement du Guémessé.	BOCASEVRE ENVIRONNEMENT. (85700)	4 976,15 €
06/07/2022		Pose d'un gazon dans la cour d'école du Guémessé.	GREEN AVENUE (49300)	5 468,94 €
18/07/2022	DEC-2022-035	Renonciation à préempter les parcelles E 18, E 19, E 857, E 983, E 985, E 987		
18/07/2022	DEC-2022-036	Attribution de la concession n°837 dans le cimetière communal.		
19/07/2022	DEC-2022-037	Renonciation à préempter la parcelle E 965		
19/07/2022	DEC-2022-038	Renonciation à préempter les parcelles F 779 et F 891		
19/07/2022	DEC-2022-039	Renonciation à préempter les parcelles E 859, E 861		
22/07/2022		Décapage et implantation des bordures (préparation rampes cavurnes et allée) - Site cinéraire.	MARBRERIE GALLIEN (85700)	5 976,00 €
25/07/2022	DEC-2022-040	Redevance de dispersion des cendres dans le cimetière communal (emplacement n°B21-01/2022).		
29/07/2022	DEC-2022-041	Cession d'un enrouleur Rain Boy Bauer		
01/08/2022		Reprise du sol aire de jeux - Ecole du Guémessé		
11/08/2022		Fournitures et produits d'entretien - Ecole du Guémessé	CSTP (85130)	2 335,41 €
11/08/2022		Fourniture de plantes (fleurissement automne-hiver 2022)	ORAPI (49480)	1 560,89 €
19/08/2022	DEC-2022-042	Renouvellement de la concession n°555 dans le cimetière communal.	LES PEPINIERES GREAU (85640)	1 204,94 €
19/08/2022	DEC-2022-043	Renouvellement de la concession n°557 dans le cimetière communal.		
19/08/2022	DEC-2022-044	Renouvellement de la concession n°562 dans le cimetière communal.		
25/08/2022	DEC-2022-045	Renonciation à préempter la parcelle ZX 79		
26/08/2022		Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion de salles 3D Ouest du 25/05/2022 au 24/05/2026.	3D OUEST (22300)	1 015,68 €
25/08/2022	DEC-2022-046	Renonciation à préempter la parcelle A 2764		
30/08/2022	DEC-2022-047	Attribution de la concession n°838 dans le cimetière communal.		
01/09/2022	DEC-2022-048	Renonciation à préempter la parcelle A 2986		

A l'unanimité le conseil municipal approuve ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

Le Maire,
Marie Thérèse PLUCHON

Le Secrétaire,
David CAVOLEAU



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'David CAVOLEAU', written in a cursive style.

QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les travaux et projets en cours

- **Calendrier des conseils**

Jeudi 6 octobre

Mardi 8 novembre

Jeudi 8 décembre

Réflexion sur l'éclairage public : modification des horaires. La commission se réunira mercredi 14/09 pour travailler sur le sujet.

City-Stade : l'inauguration est programmée le samedi 22 octobre à 10h30.

Création d'un groupe préparation « Joséphine » : Marie-Odile SUREAU, Aline ROUSIERE, Ludivine ARNOUX et Nathalie HOUDAILLE. Objectif : préparation du parcours + organisation départ commun samedi 8/10 à 10h (place de la mairie).

Point rentrée scolaire : Ecole du Guémessé = 84 élèves et école Ste Marie = 255 élèves.

Passeport du civisme : remise du passeport du civisme aux élèves de CM2 le 11/10

CME : les élections auront lieu le 21/10

Les Journées du Patrimoine visite (clocher) – 10h-12h30 / 15h-17h30 (samedi) et 15h-17h30 (dimanche)

La lettre d'infos du mois d'octobre sera à distribuer Le week-end du 15/16 octobre 2022.

Troc des Plantes : samedi 5 novembre - Marché de la St Epourail

Commission Finances : jeudi 22 septembre à 18h30.

Réunion de travail conviviale élus : jeudi 29 septembre 2022 (Salle Familiale)